

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

n°18/2020

L'an **deux mil vingt**, le 17 novembre à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

Procuration : Mme Rita **TOSCANO** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**).

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

**Objet : MISE EN NON VALEUR D'IMPAYÉS : DÉCISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA RESIDENCE DU PARC**

Monsieur le Receveur Municipal a transmis par courrier du 30 septembre 2020 trois demandes d'admission en non-valeur, à savoir :

- Un montant de 863,10 €. concernant des loyers facturés à M. René LIGONNET pour le mois de juillet 2017 et non réglés suite à son décès.
- Un montant de 9,10 €. concernant un repas facturé à M. Jean-Paul BOUCHET également décédé.
- Un montant de 0,1 € non réglée par M. GIRARD Daniel.

Le montant total à annuler est de 872,30 €.

Je vous propose d'inscrire ces sommes en non-valeur pour un montant de 900 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Décide à l'unanimité d'inscrire en non-valeur les trois créances irrécouvrables précitées et ce, pour un montant total de **872,30 €** par décision modificative n°1 à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 de la Résidence du Parc dont les écritures seront les suivantes :

Dépenses

Compte 654 – pertes sur créances irrécouvrables +900 €.

Recettes

Compte 7815 – reprises sur provisions + 900 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 19 novembre 2020
Le Président,

